

CONSEIL INTERCOMMUNAL

Préavis No 07/2020 – Fête des Vignerons 2019 exonération supplémentaire des frais de sécurité publique

Rapport de la commission de gestion

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers.

La commission de gestion s'est réunie à deux reprises pour examiner le préavis d'exonération supplémentaire pour la FEVI, Fête des Vignerons 2019.

Dans sa séance du 6 octobre, elle a examiné les documents et formulé les questions qui ont été adressées au Comité de direction et à la Confrérie.

Les réponses fournies ont été reprises et complétées lors d'une deuxième séance le 3 novembre en présence d'une délégation du Comité de direction. Cette séance, au vu du contexte sanitaire, s'est déroulée par visioconférence et a réuni 7 membres de la COGEST. 1 membre a pu se connecter mais n'avait pas de son. Au vote final, il y avait 6 membres. Les commissaires excusés ont donné par avance leur position, le détail apparaît dans les conclusions.

Etaient présents : M. : Bernard Degex (Président Codir), Mme Amélie Flückiger, M. Jean-Baptiste Piemontesi, Arnaud Rey Lescure (membres du CODIR), M. Frédéric Pilloud (directeur ASR), ainsi que Mme Henny (responsable des finances), M. Piu (directeur administratif).

La commission remercie les membres de la délégation pour leur disponibilité et la précision des réponses apportées.

Communes	Membres		
		6 oct	3 nov
Blonay	André Grivel	x	Excusé
Chardonne	Philippe Mercier	x	Excusé
Corseaux	Hans Jörg Müller-Hermann	x	x
Corsier	Tiago Ribeiro	x	x
Jongny	Angelo de Quattro	x	x
La Tour-de-Peilz	Rachel Descloux	Excusée	x
Montreux	Yanick Hess	x	x
Saint-Légier	Pierre-Alain Besson	x	x
Vevey	Nuno manuel Dos Santos	Absent	x
Veytaux	John Grandchamp	x	Excusé

Examen du Préavis

Lors de sa séance d'étude et d'analyse tenue le 6 octobre 2020 en la salle du Comité de Direction, la Commission de gestion a désiré obtenir des informations complémentaires sur différents points.

Le Comité de direction précise que les réponses sont basées sur les éléments qui ont été fournis par la Confrérie des Vignerons, il les remercie pour leur précieuse collaboration dans ce contexte.

Différence entre la perte annoncée de Fr 16 Mio dans la Presse et l'excédent de charges final de Fr 11,8 Mio

Le montant de l'ordre de CHF 16 Mio communiqué par les médias à l'issue de la Fête correspondait à l'estimation de la différence de chiffre d'affaire généré par les dix spectacles de jours par rapport aux dix spectacles de nuit.

En d'autres termes, si les dix spectacles de jours s'étaient vendus aussi bien que ceux de nuit, CHF 16 Mio de billetterie supplémentaire auraient été dégagés.

De fait, les chiffres définitivement établis quelques mois plus tard montrent que :

En termes de fréquentation, comparé à l'objectif fixé de 87,5% de taux de remplissage, les jauges d'occupation moyennes effectivement atteintes dans les arènes de la Fête des Vignerons 2019 s'élèvent à 94,5% pour les représentations nocturnes et à 71,2% pour les diurnes ;

En termes de chiffre d'affaires :

Avec une jauge d'occupation de 87,5%, c'est un objectif de CHF 77 Mio qui était visé. Ajouté aux autres produits réalisés, un tel montant de recettes de billetterie aurait permis à la Fête des Vignerons 2019 d'atteindre l'équilibre financier.

En réalité, ce sont 64,4 Mio de recettes de billetterie qui ont été engendrés. Globalement, cela correspond à 84% de l'objectif visé (~89% pour les nocturnes ; ~54% pour les diurnes).

Ce résultat est en retrait de 12,6 Mio par rapport aux attentes.

Par comparaison, il convient de garder à l'esprit que si la totalité des billets avaient été vendus (comme lors de la Fête des Vignerons 1999), une telle jauge d'occupation (à 100%) des arènes aurait généré, en 2019, une recette idéale de billetterie de 90,6 Mio.

De plus, l'objectif visé en 2019 (87,5% de jauge d'occupation pour 77 Mio de chiffre d'affaires) représente 85% de ce potentiel total et les recettes de billetterie effectivement réalisées en 2019 (64,4 Mio) représentent 71% du potentiel total.

Lourdement impacté par le manque de recettes de billetterie, le résultat financier de la Fête des Vignerons 2019 présente, à ce jour, un excédent de charges de CHF 11'846'658.-. Ce montant est en diminution de CHF 563'968.- par rapport au résultat documenté dans le Rapport de révision du 30 mars 2020, compte tenu du montant de l'exonération supplémentaire accordée (à 100%) par le Conseil d'Etat du Canton de Vaud dans sa séance du 24 juin 2020.

Enfin, il est à relever que les charges ont été maîtrisées et s'inscrivent, avec un modeste écart, dans le cadre budgétaire défini.

En toute transparence, la COGEST a pu prendre connaissance des comptes de la FEVI, les membres se sont engagés à respecter la CONFIDENTIALITE de ces documents. Elle précise qu'elle a aussi vu le document du Conseil d'Etat qui a validé l'exonération totale à la FEVI de 1'925'547.-.

Décompte final

Le décompte final de CHF 11'846'658.- inclut-il les 564'134.- dûs à l'ASR tant que nous n'avons pas voté l'exonération supplémentaire ainsi que le montant non encaissé par la Canton ?

Le montant de CHF 564'134.- (hors taxes) dû à l'ASR par la Fête des Vignerons 2019 est, à ce stade, provisionné comme charge dans les comptes de la Fête. La part d'exonération supplémentaire accordée par l'Etat de Vaud y est prise en compte.

Frais de costumes

Les acomptes de Fr 400.- sur les costumes n'ont pas été remboursés, est-ce bien juste ?

Le premier acompte (CHF 400.- pour les adultes et CHF 150.- pour les enfants) que les acteurs-figurants se sont engagés à payer pour valoir confirmation de leur engagement dans la Fête des Vignerons 2019 ne leur a pas été remboursé.

Cela correspond à un montant total de près de 1.9 Mio qui a été porté dans les comptes de la Fête comme une recette. Il est important de souligner que la Confrérie des Vignerons s'est refusée à réclamer tout acompte supplémentaire auprès des acteurs-figurants, au vu de l'immense engagement dont ils ont fait preuve avant et pendant la Fête.

Revente du matériel

Quel proportion de matériel (arène - mobiliers – décors – autres) a été revendu. L'excédent de charges susmentionné tient-il compte de ses reventes ?

Les éléments de construction des arènes de la Fête des Vignerons 2019 ont fait l'objet de locations. Le résultat des ventes de matériel (matériel, mobilier, costumes) est intégré dans les comptes de la Fête comme recette. Ceci dans une rubrique intitulée « Ventes et divers : costumes / matériel / mobilier », pour un montant total de CHF 535'725.-.

Pérennité de la Manifestation

Les statuts de la Confrérie des Vignerons disposent que la première de ses vocations est « d'organiser la Fête des Vignerons ». Après l'exercice, particulièrement difficile de la Fête des Vignerons 2019, la Confrérie des Vignerons est animée de la ferme volonté de persévérer dans la réalisation, à long terme, de ce but.

Après avoir travaillé d'arrache-pied pour obtenir des remises ou rabais qui ont été aimablement consentis par de nombreux fournisseurs et prestataires - au nombre desquels il convient de saluer l'Etat de Vaud - elle est déterminée à poursuivre ses efforts pour tout mettre en œuvre dans le but de reconstituer progressivement son capital.

A ce titre, la constitution de l'Association des Amis de la Fête, dont les actions sont destinées à alimenter un fonds spécialement dédié à la Fête des Vignerons, est exemplaire. D'autres opérations tendant à tirer un parti financier du capital que constitue le patrimoine culturel et immatériel de la Fête et/ou de la Confrérie des Vignerons sont projetées.

Avant de passer au vote, nous notons que le préavis est très complet et transparent, y compris avec toutes les conventions, et permettra de pouvoir clôturer cet exercice.

Conclusions

Lors de la séance en visioconférence avec 6 membres : 4 oui, 2 non

Récapitulatif des votes : 5 oui, 2 abstentions, 2 non

Au final, la Commission de gestion vous prie, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, les conseillères et conseillers, de bien vouloir prendre la décision suivante :

Le Conseil intercommunal Sécurité Riviera

Vu le préavis N° 07/2020 du Comité de direction du 13 août 2020 relatif à la Fête des Vignerons 2019, soit la demande d'exonération totale ou partielle des coûts relatifs à la sécurité publique :

Vu le rapport de la Commission de gestion chargée d'étudier cet objet :

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour

Décide

1. de prendre acte du préavis N° 07/2020, ainsi que du rapport de la Commission de gestion ;
2. de valider exceptionnellement le principe consistant à appliquer un taux d'exonération de 100% sur les prestations fournies par les services de l'ASR au profit de la FEVI ;
3. de confier le suivi du dossier au Comité de direction de l'ASR ;
4. de considérer cette motion comme réglée.

Au nom de la Commission de gestion

Le Président-rapporteur



Yanick Hess

Glion, le 4 novembre 2020